

Le Gouverneur

AVIS N°007-12-2025 AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET AUX INSTITUTIONS DE MICROFINANCE RELATIF A LA FIXATION DU TAUX DE L'USURE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)

Lors de sa session tenue le 29 décembre 2025 à Cotonou, le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a décidé de fixer le taux de l'usure dans les Etats membres de l'Union à :

- 14,0% l'an, pour les banques ;
- 24,0% l'an, pour les établissements financiers de crédit, les institutions de microfinance ainsi que les autres agents économiques.

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2026.

Le présent Avis est notifié aux établissements de crédit ainsi qu'aux institutions de microfinance et publié partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le 31 décembre 2025

Le Gouverneur

Jean-Claude Kassi BROU